



Invesco Funds Series 2

Prospectus – Annexe B2

1^{er} décembre 2009

Invesco Bond Fund
Invesco Emerging Markets Bond Fund
Invesco Gilt Fund
Invesco Global High Income Fund

Ce document est une annexe du Prospectus consolidé d'Invesco en date du 1^{er} décembre 2009 et doit être consulté conjointement avec le Prospectus consolidé et ses Annexes A et C. Si vous ne possédez pas d'exemplaire du Prospectus consolidé, veuillez contacter votre bureau local d'Invesco pour que nous vous fassions parvenir le Prospectus dans les meilleurs délais.

Invesco Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds se donne pour objectif la rentabilité à long terme en investissant dans des valeurs à taux fixe et variable tout en maintenant un rendement financier élevé. Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en investissant au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) dans le monde entier dans le cadre d'un portefeuille diversifié sur le plan géographique de valeurs à taux fixe et variable, permettant une diversification entre les grandes monnaies et diverses échéances, et constitué des types suivants de valeurs mobilières :

- (a) obligations et émissions obligataires des gouvernements, collectivités locales et pouvoirs publics ;
- (b) obligations et émissions obligataires du secteur privé garanties ou non garanties (incluant des valeurs convertibles ou échangeables en actions) détenues pour l'investissement à long terme ; et
- (c) titres émis par des organismes publics internationaux, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale ou tout autre organisme analogue présentant, de l'avis du Gérant et du Fiduciaire, une réputation équivalente.

Le portefeuille sera en règle générale essentiellement investi dans des valeurs émises ou garanties par un gouvernement, cela incluant les collectivités locales ou pouvoirs publics de tout État membre de l'Union européenne ou des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Suisse, de Hong Kong et de Singapour.

La démarche du Gérant concernant les investissements à taux fixe et variable comporte un suivi étroit des économies, des taux d'intérêt et de change de manière à identifier les valeurs qui sont le plus susceptibles de bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt, les marchés offrant les rendements, potentialités et mouvements de taux de change les plus attractifs.

Le Fonds ne placera pas plus d'un tiers du total de ses actifs, en termes agrégés, sous forme d'instruments du marché monétaire, de dépôts bancaires ou d'obligations convertibles et d'obligations à bons de souscription. Les investissements en obligations convertibles et obligations à bons de souscription ne peuvent dépasser, en termes agrégés, 25 % du total des actifs du Fonds. Le Fonds n'a pas pour vocation d'investir dans des actions.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats d'échange sur défaut de crédit (à la fois en tant qu'acheteur et vendeur d'une protection), mais uniquement aux fins d'une gestion efficiente du portefeuille.

Agrément pour la vente au public

OPCVM agréé par l'Autorité financière le 2 septembre 1992 et par la SFC le 21 août 1992. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu au Chili (pour investir dans les fonds de pension chilien uniquement).

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Asset Management Limited
Siège social
30 Finsbury Square
Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

Invesco Emerging Markets Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds se donne pour objectif d'obtenir un rendement élevé et l'appréciation du capital à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments de crédit d'émetteurs situés dans les marchés des pays émergents. Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en se portant dans le cadre d'un portefeuille diversifié sur des titres d'emprunt et des instruments de crédit (qui sont des valeurs librement cessibles) permettant une diversification entre les grandes monnaies et diverses échéances, et constitué des types suivants de valeurs mobilières :

- (a) obligations et autres émissions obligataires, effets (qui sont des valeurs librement cessibles) et bons du Trésor émis par des États, des collectivités locales et des organismes publics ;
- (b) obligations, effets et autres émissions obligataires de sociétés, garantis ou non (y compris des titres convertibles ou échangeables en actions) ; et
- (c) titres d'emprunt émis par des organismes publics internationaux, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou tout autre organisme analogue ayant, de l'avis du Gérant et du Fiduciaire, une réputation équivalente.

Le portefeuille sera en principe essentiellement investi dans des titres d'emprunt, dont des obligations « Brady », des obligations souveraines (p. ex. obligations multimarchés, euro-obligations), émis ou garantis par le gouvernement (y compris les collectivités locales) de tout pays émergent à économie de marché. Toutefois, la pondération exacte de l'exposition du Fonds variera de temps à autre suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés.

Le Gérant peut également engager une exposition sur certains marchés émergents indirectement en achetant des obligations émises par les gouvernements de ces pays ou des émetteurs privés établis dans ces pays, mais qui sont cotées ou négociées sur des Marchés reconnus situés hors de ces pays.

Non seulement le Gérant peut investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les autorités locales et les organismes publics, mais il peut aussi chercher à acquérir une exposition à de tels titres d'emprunt en investissant jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations structurées, y compris des obligations adossées à des prêts, à des dépôts et à un swap sur rendement total. Le Gérant aura recours à ces obligations structurées lorsqu'il sera impossible ou peu intéressant d'investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les autorités locales et les organismes publics, par exemple en raison de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Les obligations structurées auront habituellement des échéances inférieures à 2 ans. Elles seront librement cessibles et ne pourront être acquises par voie d'emprunt.

Le Fonds peut également investir dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements, des autorités locales ou des

organismes publics, ou encore des sociétés exerçant leurs activités dans des pays développés suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés. Le Fonds peut aussi investir dans des instruments dérivés, y compris des contrats d'échange sur défaut de crédit (à la fois en tant qu'acheteur et vendeur d'une protection), mais uniquement aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

Pour les objectifs du Fonds, le Gérant a défini les pays émergents comme tous les pays du monde autres que les membres de l'Union européenne, que le Gérant considère comme des pays développés, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, Hong Kong et Singapour.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la Russie figure dans la définition des pays émergents. Un investissement dans des titres d'emprunt, des instruments de crédit ou autres investissements autorisés d'un émetteur situé en Russie peut être coté sur un Marché reconnu en et hors de Russie. A la date du présent Prospectus, les Marchés reconnus situés en Russie sont : le Moscow Interbank Currency Exchange (le « MICEX » et le RTS Stock Exchange. Cependant, le Fonds n'investira dans le MICEX ou le RTS Stock Exchange qu'après que toutes les procédures appropriées aient été acceptées par le Fiduciaire. Il est prévu que l'investissement direct en Russie ne dépasse pas 15 % de la valeur liquidative. Cependant, en fonction de l'avis du Gérant sur les perspectives et conditions de marché prédominantes et/ou sur la composition de tous indices de référence utiles par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds, l'investissement direct en Russie peut être porté à 25 % de la Valeur liquidative ou à tout autre pourcentage supérieur à ce chiffre que le Gérant estimera approprié.

Obligations de marchés émergents

Les marchés obligataires de pays émergents existent depuis l'émission d'« obligations Brady » par le Mexique en 1989. Les obligations sont dénommées d'après Nicholas Brady, l'ancien secrétaire au Trésor américain qui a imaginé un processus connu sous le nom de « plan Brady ». Ce processus consistait à restructurer la dette non honorée de pays émergents à économie de marché en titres de créance négociables standard. Généralement, un plan Brady est lancé par un pays parallèlement à des réformes acceptées du Fonds monétaire international visant à restructurer l'économie du pays en question. Les obligations Brady peuvent avoir différentes structures de coupon, par exemple taux fixe, variable, progressif et une gamme d'échéances allant de 15 à 30 ans, mais la plupart sont libellées en USD. Certaines obligations Brady ont leur capital et une partie de leur revenu garantis par des obligations du Trésor américain et/ou d'autres actifs de qualité.

Après le plan Brady du Mexique en 1989, 16 pays ont mis en œuvre des plans Brady : Argentine, Brésil, Bulgarie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Jordanie, Nigeria, Panama, Pérou, Pologne, Philippines, République dominicaine, Uruguay, Vietnam et Venezuela.

Les marchés obligataires des pays émergents ont mûri au point de ne plus se limiter aux seules obligations Brady, mais comptent aussi des obligations libellées en d'autres devises comme les euro-obligations et des emprunts et titres de créance de pays qui n'ont pas encore restructuré leur dette non honorée. Les marchés en devise locale de nombre de pays émergents à économie de marché se développent eux aussi rapidement.

Considérations particulières liées au placement

Ce Fonds est susceptible d'investir dans des marchés de pays émergents et nous attirons votre attention sur les

Mises en garde contre les risques du Prospectus consolidé d'Invesco.

L'investissement dans ce Fonds ne doit pas constituer une proportion importante d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

Agrément pour la vente au public

OPCVM agréé par l'Autorité financière le 1^{er} novembre 1999 et par la SFC le 4 novembre 1999. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en Finlande, en France, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Un agrément a été obtenu au Chili (pour investir dans les fonds de pension chiliens uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Institutional (NA) Inc.
1166 Avenue of the Americas
New York
NY 10036
États-Unis

Il est proposé qu'à compter du 31 décembre 2009, ou à toute date antérieure qui pourra être déterminée et notifiée aux Porteurs de Parts, et sous réserve des agréments réglementaires nécessaires, Invesco Institutional (NA), Inc. changera son nom en Invesco Advisers, Inc. Si le changement de nom n'intervient pas d'ici le 31 décembre 2009, Invesco Institutional (NA), Inc. continuera d'exercer les fonctions de Conseiller en placement sous son nom actuel.

Invesco Gilt Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds se donne pour objectif de procurer un revenu brut élevé et stable avec une protection du capital par négociation active d'un portefeuille de valeurs du gouvernement britannique. Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs du gouvernement britannique.

Agrément pour la vente au public

Agréé par l'Autorité financière le 1^{er} novembre 1994 et par la SFC le 5 octobre 1994. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Finlande, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Asset Management Limited.
Siège social
30 Finsbury Square
Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

INVESCO Global High Income Fund

Objectif et politiques d'Investissement

Le Fonds se donne pour objectif de réaliser des rendements à long terme en investissant dans un choix de titres de créance de pays développés et émergents tout en maintenant un rendement élevé. Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en investissant dans un portefeuille diversifié sur le plan géographique de titres de créance assurant une répartition entre différentes grandes devises et échéances et constitué des types suivants de valeurs mobilières :

- (a) obligations et émissions obligataires des gouvernements, collectivités locales et pouvoirs publics dans le monde entier ;
- (b) obligations, effets et autres émissions obligataires de sociétés, garantis ou non (y compris des titres convertibles ou échangeables en actions) présentant une notation minimum inférieure à la catégorie investissement attribuée par une agence de notation reconnue, comme Moody's, Standard & Poor's ou Fitch, ou réputée d'une qualité équivalente de l'avis du Conseiller en placement ; et
- (c) titres d'emprunt émis par des organismes publics internationaux, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou tout autre organisme analogue présentant, de l'avis du Gérant et du Fiduciaire, une réputation équivalente. Ces titres de créance seront essentiellement négociés ou traités sur tout Marché reconnu.

Le portefeuille sera investi en priorité en titres de créance émis ou garantis par le gouvernement (y compris les collectivités locales et pouvoirs publics) de tout pays émergent et/ou de toute société opérant dans l'Union européenne ou aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suisse, à Hong Kong et à Singapour et/ou à l'intérieur de tout pays émergent et aura une base très large. Toutefois, la pondération exacte de l'exposition du Fonds variera de temps à autre suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés.

Non seulement le Gérant peut investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les autorités locales et les organismes publics, mais il peut aussi chercher à acquérir une exposition à de tels titres d'emprunt en investissant jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations structurées, y compris des obligations adossées à des prêts, des obligations adossées à des dépôts et des obligations adossées à swap sur rendement total. Le Gérant aura recours à ces obligations structurées lorsqu'il sera impossible ou peu intéressant d'investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les autorités locales et les organismes publics, par exemple en raison de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Les obligations structurées auront habituellement des échéances inférieures à 2 ans. Elles seront librement cessibles et ne pourront pas être acquises par voie d'emprunt.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments dérivés, y compris des contrats d'échange sur défaut de crédit (à la fois en tant qu'acheteur et vendeur d'une protection), mais uniquement aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

Pour les objectifs du Fonds, le Gérant a défini les pays émergents comme tous les pays du monde autres que les membres de l'Union européenne, que le Gérant considère comme des pays développés, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, Hong Kong et Singapour.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la Russie figure dans la définition des pays émergents. Un investissement dans des

titres d'emprunt, des instruments de crédit ou autres investissements autorisés d'un émetteur situé en Russie peut être coté sur un Marché reconnu en et hors de Russie. A la date du présent Prospectus, les Marchés reconnus situés en Russie sont : le Moscow Interbank Currency Exchange (le « MICEX ») et le RTS Stock Exchange. Cependant, Le Fonds n'investira dans le MICEX ou le RTS Stock Exchange qu'après que toutes les procédures appropriées ont été acceptées par le Fiduciaire. Il est prévu que l'investissement direct en Russie ne dépasse pas 15 % de la valeur liquidative. Cependant, en fonction de l'avis du Gérant sur les perspectives et conditions de marché prédominantes et/ou sur la composition de tous indices de référence utiles par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds, l'investissement direct en Russie peut être porté à 25 % de la valeur liquidative ou à tout autre pourcentage supérieur à ce chiffre que le Gérant estimera approprié.

Obligations de marchés émergents

Les marchés obligataires de pays émergents existent depuis l'émission d'« obligations Brady » par le Mexique en 1989. Les obligations sont dénommées d'après Nicholas Brady, l'ancien secrétaire au Trésor américain qui a imaginé un processus connu sous le nom de « plan Brady ». Ce processus consistait à restructurer la dette non honorée de pays émergents à économie de marché en titres de créance négociables standard. Généralement, un plan Brady est lancé par un pays parallèlement à des réformes acceptées du Fonds monétaire international visant à restructurer l'économie du pays en question. Les obligations Brady peuvent avoir différentes structures de coupon, par exemple taux fixe, variable, progressif et une gamme d'échéances allant de 15 à 30 ans, mais la plupart sont libellées en USD. Certaines obligations Brady ont leur capital et une partie de leur revenu garantis par des obligations du Trésor américain et/ou d'autres actifs de qualité.

Après le plan Brady du Mexique en 1989, 16 pays ont mis en œuvre des plans Brady : Argentine, Brésil, Bulgarie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Jordanie, Nigeria, Panama, Pérou, Pologne, Philippines, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et Vietnam.

Les marchés obligataires des pays émergents ont mûri au point de ne plus se limiter aux seules obligations Brady, mais comptent aussi des obligations libellées en d'autres devises comme les euro-obligations et des emprunts et titres de créance de pays qui n'ont pas encore restructuré leur dette non honorée. Les marchés en monnaie locale de nombre de pays émergents à économie de marché se développent eux aussi rapidement.

Considérations particulières liées au placement

Ce Fonds est susceptible d'investir dans des marchés de pays émergents et nous attirons votre attention sur les Mises en garde contre les risques du Prospectus consolidé.

Agrément pour la vente au public

Agréé par l'Autorité financière le 12 janvier 1994 et par la SFC le 14 janvier 1994. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Un agrément a été obtenu au Chili (pour des investissements réalisés par des fonds de pension chiliens uniquement).

Conseiller en placement
INVESCO Institutional (NA) Inc.
1166 Avenue of the Americas
New York
NY 10036
États-Unis

Il est proposé qu'à compter du 31 décembre 2009, ou à toute date antérieure qui pourra être déterminée et notifiée aux Porteurs de Parts, et sous réserve des agréments réglementaires nécessaires, Invesco Institutional (NA), Inc. changera son nom en Invesco Advisers, Inc. Si le changement de nom n'intervient pas d'ici le 31 décembre 2009, Invesco Institutional (NA), Inc. continuera d'exercer les fonctions de Conseiller en placement sous son nom actuel.

GÉNÉRALITÉS

La Famille de Fonds Invesco Funds Series 2 a reçu l'agrément en tant qu'OPCVM à compartiments de l'Autorité financière le 2 septembre 1992. En dehors des Fonds pour lesquels sont fournies des informations spécifiques sur la notation des valeurs mobilières et des titres émis ou garantis par les pays émergents, toutes les obligations de sociétés appartiendront à la catégorie investissement, autrement dit elles seront dotées des quatre meilleures notes de Standard & Poor's Rating Group, Moody's Investors Services, Inc., ou considérées de qualité équivalente selon le Conseiller en placement.

Les Fonds peuvent également investir une partie de leurs actifs en valeurs mobilières porteuses d'intérêts assorties d'une échéance courte, effectuer des opérations de change à terme et recourir aux contrats à terme et aux options en vue d'une gestion efficace du portefeuille dans le respect des conditions et des limites définies par l'Autorité financière et, si elles sont plus restrictives, par la SFC, et ils peuvent aussi emprunter jusqu'à 10 % de leurs actifs à titre temporaire.

Pour chaque Fonds, le Gérant peut investir occasionnellement dans des sociétés situées en dehors de la zone géographique correspondante, mais susceptibles de bénéficier de leurs activités et de leurs relations commerciales avec cette zone.

Considérations particulières liées au placement

Un certain nombre de Mises en garde contre les risques exposées dans le Prospectus consolidé sont applicables aux Fonds de la Famille de Fonds Invesco Funds Series 2. Pour tous les Fonds ayant investi plus de 5 % de ses actifs nets dans des bons de souscription, le Gérant recommande que les investissements réalisés dans ce Fonds ne représentent pas une part importante d'un portefeuille et souligne qu'ils ne conviennent pas à tous les investisseurs.